

Aide au BAFA 2022

La Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne, dans le cadre de l'aide au BAFA 2022, accompagne les stagiaires de plus de 17 ans (avoir 17 ans lors du 1^{er} jour de stage bafa1) tout au long du cursus de formation BAFA.

L'aide au BAFA est ouverte aux jeunes résidant sur la Communauté de Communes.

Communes concernées : Barberier, Bayet, Bègues, Bellenaves, Biozat, Bransat, Broût-Vernet, Cesset, Chantelle, Chareil-Cintrat, Charmes, Charroux, Chezelle, Chirat-l'Église, Chouvigny, Contigny, Coutansouze, Deneuille-les-Chantelle, Ebreuil, Échassières, Escurolles, Etroussat, Fleuriel, Fourilles, Gannat, Jenzat, la-Ferté-Hauterive, Lafeline, Lalizolle, le Mayet-d'École, le Theil, Loriges, Louchy-Montfand, Louroux-de-Bouble, Marcenat, Mazerier, Monestier, Monétay-sur-Allier, Monteignet-sur-l'Andelot, Montord, Nades, Naves, Paray-sous-Briailles, Poëzat, Saint-Bonnet-de-Rochefort, Saint-Germain-de-Salles, Saint-Priest-d'Andelot, Saulcet, Saulzet, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Saint-Didier-la-Forêt, Saint-Loup, Sussat, Target, Taxat-Senat, Ussel-d'Allier, Valignat, Veauce, Verneuil-en-Bourbonnais, Vicq

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (plus généralement appelés colo/centres de vacances et centres de loisirs). Ces accueils ont vocation à offrir aux enfants et aux jeunes des activités éducatives adaptées à leurs besoins, durant les temps de loisirs et de vacances.

Pour obtenir le BAFA, deux sessions de formation théorique et un stage pratique se déroulent obligatoirement dans l'ordre suivant :

- une session de formation générale, qui permet d'acquérir les notions de bases pour assurer les fonctions d'animation (de 8 jours minimum)
- un stage pratique, qui permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation
- une session d'approfondissement (de 6 jours minimum) ou de qualification (de 8 jours minimum) qui permet d'approfondir, de compléter, d'analyser les acquis et besoins de formation.

Dans un premier temps, la Communauté de Communes prend en charge financièrement la session de formation générale BAFA. Le choix de la formation et les démarches d'inscription sont laissés à l'initiative des jeunes.

En contrepartie, les jeunes doivent effectuer un stage pratique non rémunéré au sein de l'un des trois accueils de loisirs communautaires (Bellenaves, Louchy Montfand, Mazerier). Ce stage comprend une phase de préparation pédagogique entre mars et juillet et une phase d'intervention pédagogique du 11 juillet au 5 août ou du 8 août au 31 août. Les stagiaires alternent ainsi les temps de préparation et d'intervention pédagogiques accompagnés par l'équipe de direction de l'Accueil de Loisirs.

En cas de stage pratique satisfaisant, la Communauté de Communes prend en charge financièrement la session d'approfondissement (au moins 6 jours) ou de qualification (au moins 8 jours) à réaliser au plus tard durant les vacances de printemps 2023. Au delà, il n'y aura pas de prise en charge financière par la Communauté de Communes

Les candidatures sont à adresser au plus tard le 30 novembre 2021.

Le dossier de candidature doit comporter :

- la fiche de demande d'aide au Bafa
- une lettre de motivation
- un curriculum vitae

Renseignements et inscriptions

' (% / *

\$ % &

%) *

1 % 2

' (' - 3 - "

. 0 , +

' (' ! " #

, +

' (' + , - -

\$. +